BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 683

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

449 055 516 RCS Quimper.
INTER PNEUS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 250000.00 EUR.
Adresse : 5, Allée Marcel Cerdan, 29000 Quimper.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Sociétés ayant participé à l'opération : INTER PNEUS, société à responsabilité au capital de 250 000 euros, siège social : 5 allée Marcel Cerdan 29000 Quimper, 29000 Quimper - RCS Quimper 449 055 516 et INTER PNEUS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, société social : 5 allée Marcel Cerdan, 29000 Quimper - RCS QUIMPER société en formation. AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF : suivant acte SSP en date du 31 mai 2022, la société INTER PNEUS (449 055 516 rcs Quimper) et la société INTER PNEUS, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège est à QUIMPER (29000), 5 allée Marcel Cerdan en formation ont établi un projet d'apport partiel d'actif régi par la procédure visée à l'article L 236-22 du Code de Commerce, aux termes duquel la société INTER PNEUS (en formation) de sa branche complète de vente de pneus et réparation de véhicules automobiles correspondant à un actif net apporté de 125 000 €. En rémunération de cet apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, il sera attribué à la société apporteuse 12 500 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital de 125 000 € pour le porter à 126 000 €. Il n'a été émis aucune primé d'apport. Toutes opérations actives et passives de la branches complète d'activité apportée seraient prises en charge par la société INTER PNEUS (en formation) et réputées faites pour son compte exclusif, à compter du 1er juillet 2021. Ledit projet a été établi sous conditions de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société INTER PNEUS (en formation), et la réalisation définitive de l'augmentation de capital de cette dernière société. Le projet d'apport a été dépsé, pour chacune des sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Quimper le 31 mai 2022..